



DEPARTEMENT DE L'EURE
MAIRIE DE GIVERNY

2022

Date de convocation
09/09/2022
Date d'affichage
09/09/2022
Nombre de Conseillers
En exercice 11
Présents 7
Votants 10

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux
Samedi 1^{er} octobre à 9h00

1

*Le conseil municipal, légalement convoqué le 09 septembre 2022, s'est réuni le samedi 1^{er} octobre 2022 à la mairie de Giverny, en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude LANDAIS, Maire.
Séance ouverte à 9h00*

Etaients présents : Mr Claude LANDAIS, Mme Monique DELEMME, Mr Daniel DROIN, Mr Hugues LAMIRAUX, Mr Dominique LEPAGE, Mr Gilbert VAHÉ, Mme Véronique FAIVRE.

Absents ayant donné pouvoir : : Monsieur Eric DENIS à Mr Claude LANDAIS
Monsieur Jean-Claude ROSIER à Mme Monique DELEMME
Monsieur Jacques FALC'HON à Mr Daniel DROIN

Absente : Madame Virginie AMETLLER

Secrétaire de séance : Madame Monique DELEMME

DÉLIBÉRATION

OBJET : HORAIRES DE RESERVATION - TARIFS REDEVANCE D'UTILISATION DE LA SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle, que le poste de régisseur a évolué et que dans la mesure du possible, la perception demande que les paiements se fassent par titre, que les cautionnements sont interdits.

De ce fait, une facturation forfaitaire de 250€ à l'ordre du Trésor public, si lors de la remise des clés, l'état de la salle polyvalente n'est pas suffisant.

Dans le cas de dégradation de matériels, de graffitis, de peintures abîmées, une facturation suivant devis sera titrée à l'ordre du Trésor public

- d'en modifier la procédure d'utilisation ;
- d'en modifier les horaires de mise à disposition ;
- de modifier le montant des droits d'utilisation.

1 FAMILLE DE GIVERNY		
Journée	(du jour de réservation 10h au lendemain 10h) hors jour férié (charges comprises)	200,00 €
Week-End	Samedi ou dimanche de 10h au lendemain 10h	
	Eté	200,00 €
	Hiver	250,00 €
	Week-end complet	
	Eté	350,00 €
	Hiver	425,00 €
	Acompte à titrer à la réservation	150,00 €
	Facturation des dégâts	Suivant devis réparations
2 FAMILLE EXTERIEURE DE GIVERNY		
Journée	Du jour de réservation 10h00 au lendemain 10h00 hors jour férié (charges comprises)	500,00 €
Week-End	Du vendredi 14h au lundi 10h (charges comprises)	
	Eté	675,00 €
	Hiver	750,00 €
	Acompte à titrer à la réservation	300,00 €
	Facturation des dégâts	Suivant devis réparations
3 PIQUE NIQUE (groupe de 55 personnes maximum -limité à 1h30)		
	Forfait	100,00 €
4 ASSOCIATIONS		
	Les manifestations payantes à but lucratif après autorisation du Conseil Municipal devront acquitter une participation aux charges forfaitaires par week-end	200,00 €
5 Nettoyage de la salle		
FACTURATION	Si lors de l'état des lieux le nettoyage de la salle s'avérait insuffisant, une facturation forfaitaire à l'ordre du Trésor public sera établie.	250,00 €
NB	Eté 1er mai au 30 septembre Hiver 1er octobre au 30 avril	

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré
A l'unanimité

ACCEPTE la facturation forfaitaire de 250€ à l'ordre du trésor public pour le nettoyage de la salle.
DIT que ces tarifs seront appliqués pour les réservations ainsi que les horaires d'utilisation à compter du 15 octobre 2022.

DIT que les recettes seront inscrites au budget correspondant.

DIT que la présente délibération annule et remplace toutes les dispositions contraires antérieurs.

Fait à Giverny, le 1er octobre 2022

Le Maire
Claude GRANDJANS




Délibération délivrée conforme au registre des délibérations.